

APPENDICE «A»

(Voir p. 35.)

CANADA

PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, reine du Royaume-Uni,
du Canada et de ses autres royaumes et territoires,
chef du Commonwealth, défenseur de la foi.

A tous ceux à qui les présentes parviendront—SALUT:

PROCLAMATION

Le procureur général,
G. B. Gardom

Attendu que nous croyons que l'histoire du Canada, son avenir et la place qu'il occupe dans le monde témoignent de ses hauts faits, de ses espoirs réalisés et du respect qu'il suscite;

Et attendu que cette nation a été créée en toute liberté pour répondre aux aspirations et aux besoins de ses peuples fondateurs et qu'elle a été enrichie par bien d'autres cultures, par ses races autochtones et par les talents variés d'émigrants venus de nombreux pays qui ont uni leurs efforts pour édifier, avec l'aide de ses abondantes ressources naturelles, un pays que nous chérissons;

Et attendu que les Canadiens peuvent vivre à l'abri de la crainte et qu'ils peuvent apporter, par la voie démocratique, certains changements raisonnables et nécessaires grâce à la protection que leur assurent des droits fondamentaux comme la liberté de parole, la liberté de religion, la liberté d'association et de réunion et la liberté de se déplacer dans tout le pays sous la protection de la loi;

Et attendu que nous sommes convaincus que c'est dans l'unité que nous parviendrons le mieux à faire disparaître les injustices actuelles et à relever les défis susceptibles de compromettre notre avenir;

Et attendu qu'il s'agit maintenant de prendre une décision, les habitants de la Colombie-Britannique, s'associent à tous les autres Canadiens, pour faire savoir aux Québécois qu'ils aiment leur pays et souhaitent qu'il reste uni;

Et attendu que l'on espère qu'en choisissant un mois dit de l'unité canadienne, on encouragera les habitants de la Colombie-Britannique, à titre individuel ou par le truchement d'associations à caractère civique, à appuyer les initiatives durables destinées à favoriser l'unité dans le cadre d'un effort national afin d'exprimer leur désir de continuer à vivre avec les Québécois dans un Canada uni;

Et attendu que notre administrateur, sur et avec l'avis et le consentement du conseil exécutif, a eu l'honneur de décider, par voie de décret, que le mois d'octobre 1979 sera proclamé mois de l'unité canadienne dans la province de la Colombie-Britannique;

SACHEZ DONC MAINTENANT QUE par les présentes, Nous proclamons et déclarons que le mois d'octobre 1979 sera le mois de l'unité canadienne en Colombie-Britannique.

EN FOI DE QUOI Nous avons fait émettre nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau de notre province.

TÉMOIN: L'honorable Nathaniel T. Nemetz, administrateur de notre province de la Colombie-Britannique, dans notre ville de Victoria, dans notre province, ce treizième jour d'août, en l'an de grâce mil neuf cent soixante-dix-neuf, le vingt-huitième de notre Règne.

Par ordre,

le secrétaire de la province et ministre des services
gouvernementaux,
H. A. Curtis